



**Procès-verbal de la séance du  
Conseil d'Administration du 13 avril 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi treize avril, à neuf heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Rive Droite s'est réuni en séance ordinaire, après convocation légale du 05 avril 2023, sous la présidence de Madame LAPOIRIE Catherine, Présidente.

**Étaient présents :** Mesdames LAPOIRIE Catherine, NEGRI Colette, EMMENDOERFFER Jocelyne, Messieurs HUBERTY René, LE LOARER Éric, TURCK Gilbert

**Absents excusés :** Monsieur BESOZZI Daniel [pouvoir à Madame LAPOIRIE Catherine]

**Secrétaire de séance :** Madame NEGRI Colette

La séance est ouverte à 09 heures 30, sous la présidence de Madame LAPOIRIE Catherine, Présidente, qui constate que le quorum est atteint.

Madame la Présidente donne lecture de l'ordre du jour, conformément aux dispositions du CGCT :

POINT 1 -	Affaires générales	: Désignation d'un(e) secrétaire de séance	DCA N° 2023-003
POINT 2 -	Affaires générales	: Approbation du procès-verbal de séance	DCA N° 2023-004
POINT 3 -	Finances	: Mise en place du PayFip	DCA N° 2023-005
POINT 4 -	Finances	: Fongibilité des crédits	DCA N° 2023-006
POINT 5 -	Finances	: Compte de gestion 2022	DCA N° 2023-007
POINT 6 -	Finances	: Compte Administratif 2022	DCA N° 2023-008
POINT 7 -	Finances	: Affectation du résultat de fonctionnement 2022	DCA N° 2023-009
POINT 8 -	Finances	: Budget Primitif 2023	DCA N° 2023-010
POINT 9 -	Aide sociale		DCA N° 2023-011
<b>Informations</b>			

---

POINT 1 - Affaires générales : Désignation d'un(e) secrétaire de séance DCA N° 2023-003

---

Vu l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de nommer Madame NEGRI Colette pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

POINT 2 - Affaires générales : Approbation du procès-verbal de séance DCA N° 2023-004

---

Aucune observation écrite, ni orale, n'ayant été formulée,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** d'adopter le procès-verbal de la séance du 09 mars 2023.

---

POINT 3 - Finances : Mise en place du PayFip DCA N° 2023-005

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L1611-5-1,

Vu l'Ordonnance n°2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives, notamment son article 9,

Vu le Décret n° 2018-689 du 1<sup>er</sup> août 2018 relatif à l'obligation pour les administrations de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne,

Considérant l'obligation de toutes les collectivités de proposer une offre de paiement dématérialisé pour le règlement des factures,

Considérant que cette offre de paiement dématérialisé implique une adhésion au dispositif PAYFIP, service de paiement en ligne par carte bancaire ou par prélèvement et la signature d'une convention d'adhésion avec la DGFIP,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** d'adhérer au dispositif PAYFIP et autorise Madame la Présidente à signer les documents nécessaires pour ce faire.
- **décide** que les frais de paiements par carte bancaire seront supportés par la collectivité. Le paiement par prélèvement n'est pas facturé.

---

POINT 4 - Finances : Fongibilité des crédits DCA N° 2023-006

---

Madame la Présidente expose de la nécessité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** d'autoriser Madame la Présidente à procéder, à compter de ce jour, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

---

POINT 5 - Finances : Compte de gestion 2022

DCA N° 2023-007

---

Madame la Présidente rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le Compte de Gestion du Trésorier Municipal, Monsieur VILLIBORD Marc, pour l'exercice 2022. Ce Compte de Gestion n'appelle ni observation, ni réserve sur la tenue des comptes.

---

POINT 6 - Finances : Compte Administratif 2022

DCA N° 2023-008

---

Après avoir entendu l'exposé de Madame LAPOIRIE, Présidente, qui se retire pour le vote,

Le Conseil d'Administration, sous la présidence de Madame NEGRI Colette, première Vice-présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le Compte Administratif de l'exercice 2022.

---

POINT 7 - Finances : Affectation du résultat de fonctionnement  
2022

DCA N° 2023-009

---

Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 356 225,80 €,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 110 338,03 €
B) INTÉGRATION DE RÉSULTATS	0,00 €
C) RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ	+ 466 563,83 €
D) RÉSULTAT À AFFECTER	+ 356 225,80 €
E) SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT	
déficit (besoin de financement)	0,00 €
excédent (excédent de financement)	10 809,69 €
F) SOLDE DES RESTES À RÉALISER D'INVESTISSEMENT	
besoin de financement	1 000,00 €
excédent de financement	0,00 €
G) BESOIN DE FINANCEMENT	0,00 €
<b>DÉCISION D'AFFECTATION</b>	
1) AFFECTATION EN RÉSERVES R 1068 en investissement	0,00 €
2) REPORT DE FONCTIONNEMENT R002	356 225,80 €

Vu les articles L. 2311-1, L. 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs au vote du Budget Primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Considérant le projet de Budget Primitif de l'exercice 2023 du budget présenté par la Présidente, soumis au vote par nature,

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **décide** d'adopter le Budget Primitif pour l'exercice 2023 conformément au tableau ci-dessous :
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
  - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Le Budget Primitif 2023, est équilibré, en recettes et dépenses, aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Inscriptions budgétaires	1 916 810,20 €	1 916 810,20	127 731,24	117 921,55 €
Restes à Réaliser 2022	/	/	1 000,00 €	/
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				10 809,69
<b>TOTAUX</b>	<b>1 916 810,20 €</b>	<b>1 916 810,20 €</b>	<b>128 731,24 €</b>	<b>128 731,24 €</b>

*Les membres du Conseil d'Administration sont amenés à se prononcer sur une demande d'aide sociale. Conformément à la procédure, le débat se déroule à huis-clos, et les détails du présent point sont consignés dans un second procès-verbal, non communicable.*

---

**Informations**

---

1) Carrefour Association

Une réunion s'est tenue le 31 mars 2023 au CIAS avec le prestataire Carrefour Association, afin de faire le point sur les prestations de livraison de repas en liaison chaude. Le compte-rendu de cette réunion sera envoyé prochainement aux élus. Les membres du CIAS sont invités à déjeuner à Carrefour Association avec les enfants des mercredis éducatifs, le 07 juin 2023.

2) Convention Territoriale Globale (CTG)

La Communauté de Communes Rives de Moselle invite les élus le 26 avril 2023 à la présentation concernant les actions prioritaires à mener sur le territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 30.

*La secrétaire de séance,*

*Colette  
NEGRI*



*La Présidente,*

*Catherine  
LAPOIRIE*



- Procès-verbal mis en ligne sur [www.cias-rivedroite.fr](http://www.cias-rivedroite.fr)
- Procès-verbal approuvé en séance du Conseil d'Administration du 08 juin 2023

